

Notes et chroniques

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Textiles suisses [Édition française]**

Band (Jahr): - **(1963)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-791631>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Notes et chroniques

Le terrible cataclysme de Skoplje, encore dans toutes les mémoires, a endeuillé l'industrie textile suisse. M. Edouard Heberlein, administrateur-délégué et vice-président de la grande entreprise Heberlein & Cie S. A. à Wattwil, et sa femme, qui se rendaient en Grèce pour y passer leurs vacances, ont péri sous les ruines de l'hôtel Macedonia. Né en 1909, le défunt avait fait — en vue de son activité future dans l'entreprise familiale — de solides études d'ingénieur-chimiste, à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, couronnées par un doctorat en Sorbonne. Après un stage pratique dans l'entreprise de Wattwil, il travailla dans la Heberlein Patent Corporation à New York jusque peu avant la guerre. Revenu à ce moment dans son pays, il déploya son activité dans plusieurs départements de l'entreprise Heberlein & Cie S. A. au conseil d'administration de laquelle il fut appelé en 1958. Parallèlement, il faisait partie du conseil d'administration de la Heberlein Holding S. A. et des Gummiwerke-Richterswil S. A. ainsi que de diverses autres entreprises et organisations, en particulier de l'Office de propagande de l'industrie suisse du coton et de la broderie à Saint-Gall, de l'Ecole professionnelle des textiles de Wattwil et du Directoire commercial de Saint-Gall.

Mais, malgré ses capacités, Edouard Heberlein n'aimait pas se mettre en avant. C'était un homme réservé, d'une grande modestie, qui trouvait ses plus grandes joies dans le cadre de sa famille, dans la société de ses amis, dans la pratique de la musique, dans la nature. Nous avons eu le privilège de le connaître, d'apprécier son affabilité, de

Nous avons le regret d'annoncer le décès subit, à l'âge de 73 ans, de M. Hans R. Naef, qui consacra 54 années de sa vie aux Tissages de Soieries Naef Frères S. A., Zurich, dont il fut, en dernier lieu, président et administrateur-délégué. A côté de son activité déterminante dans l'importante fabrique de soieries, le défunt consacra une bonne partie de son travail, de ses capacités professionnelles et de ses qualités humaines à des organisations professionnelles et commerciales. C'est ainsi qu'il appartint, de 1919 à 1941, au comité de l'Association des fabricants suisses de soieries, qu'il présida de 1928 à 1936, et qu'il fit partie, pendant plus de 30 ans, du comité de la Chambre zurichoise de commerce; il se consacra aussi au conseil d'administration de la Condition de la soie à Zurich qu'il présida dès 1947 et représenta l'industrie de la soie au comité de l'Union centrale des associations patronales suisses. Comme chef d'une importante maison de soieries zuricoise, à l'esprit ouvert et éclairé, il entretenait d'excellentes relations avec tous les employés et ouvriers de l'entreprise dans le pays et à l'étranger.

Les exportations suisses de rubans de soie

L'industrie suisse des rubans de soie exporte environ deux tiers de sa production. En 1962, ces exportations se sont réparties comme suit: 19 % aux Etats membres de la Communauté économique européenne, 28 % aux Etats membres de l'Association européenne de libre-échange et 53 % aux autres pays. Malgré les mesures discriminatoires des deux blocs économiques européens, les exportations vers les pays d'Europe ont augmenté. Parmi les acheteurs d'outre-mer, les Etats-Unis viennent en tête en

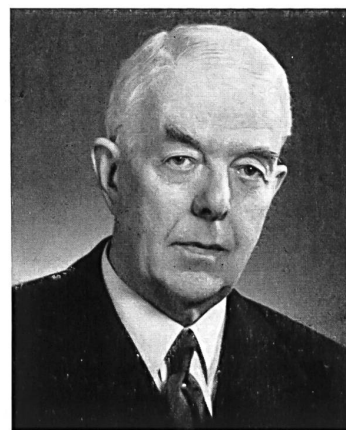
Edouard
Heberlein †



profiter de sa collaboration franche et loyale en plus d'une occasion et notamment au sein de la Commission de rédaction de « Textiles Suisses » dont il faisait partie. A ses deux filles, qui ont échappé de justesse au sort terrible de leurs parents, à son fils, à sa famille, à ses collaborateurs et à l'entreprise Heberlein & Co., S. A. tout entière, nous exprimons ici notre très profonde sympathie pour la perte tragique qu'ils ont faite.

La Rédaction

Hans R. Naef †



Nous présentons ici à la famille du défunt ainsi qu'aux Tissages de Soieries Naef Frères S. A. l'expression de notre profonde sympathie.

La Rédaction

absorbant 32 % des exportations suisses de rubans de soie. La clientèle américaine achète presque uniquement les rubans de qualité supérieure et de haute mode, surtout des rubans de velours. Elle apprécie l'excellente qualité des produits suisses et la richesse des collections. Ainsi, les exportations suisses de rubans de soie ont atteint, en 1962, le chiffre le plus élevé enregistré depuis 10 ans, malgré une très vive concurrence et d'autres difficultés.

Nous extrayons ces renseignements d'un article de M. A. Burckhardt, président de l'Association suisse des fabricants de rubans de soie paru dans la « Revue Suisse des Rubans de Soie », n° 24, pour la saison automne-hiver 1963/1964. On trouve, dans cet opuscule, la reproduction d'un grand nombre de modèles de fabricants suisses de

prêt à porter, de tricotés, de lingerie et de chapeaux dans lesquels il est fait usage de rubans de soie. Cette judicieuse publicité pour une branche captivante de l'industrie textile suisse constitue en même temps une précieuse source d'idées et de suggestions pour tous les domaines du vêtement féminin.

Une nouvelle orientation de la production textile

Comme on le sait, la Société industrielle pour la Schappe à Bâle a absorbé, à la fin de 1961, la S.A. de filature de Schappe à Lyon. La tâche principale de la direction du nouveau groupement, la Schappe S. A. à Genève, a été l'organisation administrative et technique de la fusion. Il s'agissait d'unifier la production, de remodeler toute l'administration et de créer un réseau international de distribution à la hauteur. Grâce aux mesures prises, le volume des affaires du groupe Schappe a pu être sensiblement accru en 1962 par rapport à celui réalisé précédemment par les sociétés incorporées. C'est ainsi que la production totale du groupe s'est accrue de 11 %, passant de 5024 tonnes de filés en 1961 à 5566 tonnes en 1962.

A l'occasion de la récente assemblée générale de la Schappe S. A., le président du conseil d'administration a esquissé, dans son rapport, les grandes lignes d'un développement qui, par son caractère général, déborde les intérêts d'une seule entreprise. Nous pensons donc intéresser de nombreux lecteurs de cette revue en résumant ci-dessous l'essentiel des considérations de M. L. de Planta.

L'établissement d'un programme de production raisonné, à longue échéance, implique avant tout que l'on tienne compte de l'évolution probable du marché et de la situation future de l'industrie textile européenne dans le monde. Or, l'industrie textile connaît actuellement une modification de structure qui va s'accroissant. S'il est indubitable que l'industrie textile saura se maintenir en Europe occidentale, il faut cependant prévoir que ce sera dans une forme différant complètement de sa structure traditionnelle. Ce développement, absolument logique et inéluctable, est comparable à une évolution semblable d'autres branches industrielles. Les causes profondes de ce phénomène sont d'une part la forte proportion de travail dans une production en partie relativement simple sur le plan technique et d'autre part le remplacement partiel des fibres textiles naturelles par des fibres chimiques. Il existe naturellement des influences réciproques difficiles à démêler entre ces deux facteurs.

Le premier aura pour effet une transplantation graduelle de la production textile classique simple, des pays à niveau de salaire élevé et souffrant d'une pénurie de main-d'œuvre, vers des régions à salaires bas avec surabondance de travailleurs, développement dont a vu des exemples ailleurs. En Europe occidentale, il pourra être ralenti par des mesures étatiques (droits de douane, restrictions d'importations) mais il ne pourra pas être empêché, à la longue. En revanche, les productions qui exigent certaines connaissances techniques pourront se maintenir en Europe occidentale dans la mesure où l'on saura faire les sacrifices nécessaires pour la recherche scientifique et le développement technique.

L'intervention directe de la chimie dans l'industrie textile aura des conséquences beaucoup plus décisives parce qu'elle provoquera, dans certains domaines, une révolution des processus de production. L'essentiel de l'influence de la chimie sur la structure de l'industrie

textile n'est pas le remplacement des fibres naturelles par des fibres synthétiques mais les nouveaux procédés de fabrication qui permettent les nouvelles matières. Aussi longtemps que l'industrie textile n'a fait que travailler des fibres naturelles, les nouveautés techniques se bornaient en général à une amélioration des diverses opérations de production. Les fibres artificielles elles aussi, suivaient autrefois la ligne de production traditionnelle. Aujourd'hui, cependant, les efforts tendent à abréger les processus de production classiques et à rendre superflus certains stades intermédiaires. C'est ainsi, par exemple, que les progrès de la «texturisation» ont provoqué une simplification essentielle de la filature.

Cette modification de structure se fera par étapes et l'industrie textile suisse aura la possibilité de s'adapter à cette évolution. Il sera cependant nécessaire de repenser le problème et de procéder à des regroupements. Les futures entreprises textiles européennes devront, en principe, s'organiser sur la base d'une production de masse même lorsqu'elles fabriquent des produits de haute qualité et utilisent des procédés nouveaux, les dimensions optimales des entreprises devant être déterminées dans chaque cas particulier. Cette production de masse est nécessaire pour permettre d'offrir des produits textiles à des prix abordables. En effet, si l'on tient compte des frais d'investissement élevés pour le développement technique et la recherche, on ne pourra livrer des produits de haute qualité à des prix acceptables qu'en traitant de grosses quantités. Ce développement conduira, dans l'industrie textile européenne aussi, à des concentrations verticales ou horizontales, sous forme de grandes entreprises, de trusts ou de cartels, sur la forme desquels les législations nationales et supra-nationales exerceront une influence déterminante alors qu'elles ne pourront rien sur le fait de la concentration lui-même, car celui-ci correspond à une nécessité économique.

C'est dans le cadre du développement général esquissé ci-dessus que la Schappe S. A. a échafaudé son programme à longue échéance. Ce programme prévoit d'une part le développement d'une haute capacité de filature dans des genres déterminés et, d'autre part, l'introduction de nouveaux procédés de production.

Les résultats de la première année d'exercice de la nouvelle société ont prouvé que le programme esquissé ci-dessus était judicieux. Malgré une concurrence accrue sur les marchés textiles et les difficultés de politique commerciale, il a été possible à la Schappe S. A. d'augmenter en 1962 ses ventes et sa production dans tous les pays de production; les premiers mois de l'année courante ont donné également des résultats prometteurs.

En terminant, rappelons quelques-uns des articles de marque produits avec des filés Schappe S. A.: tout d'abord les tissus pour chemises en spun nylon vendus sous la marque «Pratica», les tissus mode pour le vêtement féminin en fibranne «Lascara» et «Shetty», des tissus de même destination en mélanges de fibres de polyester, des filés acryliques pour le tricotage, des fils à coudre en polyester et des filés texturés pour articles de maille, portant les marques «Crimplene» et «Schapira».